

21 février 2024

## Rencontre intersyndicale OFB avec M. BECHU et M. BERVILLE

Immédiatement après le webinaire OFB du 15 février et comme demandé, l'intersyndicale OFB a été convoquée le lundi 19 février à 11 h 00 par le Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, ainsi que par son Secrétaire d'État chargé de la mer et de la biodiversité. Olivier Thibault (DG) et Denis Charissoux (DGDR) participaient aussi à cette rencontre.

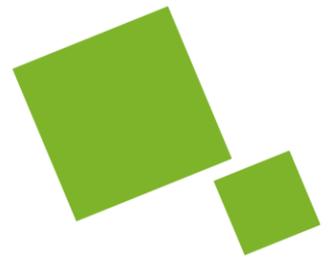
Le Sne-FSU a commencé la réunion en rappelant que des collègues continuent de subir des **atteintes sur les implantations** et demande à ce que dès maintenant des mesures soient prises par les préfets pour protéger les biens et les personnes lors des manifestations.

Le Sne-FSU réitère au Ministre, comme évoqué à l'occasion de l'entrevue de jeudi dernier, sa demande de ne pas renommer Monsieur Hervé Lapie en tant que **personne qualifiée et administrateur de l'OFB** au regard de sa position de secrétaire général de la FNSEA et des propos tenus publiquement à l'encontre de l'établissement. Il y a conflit d'intérêts et ce serait contraire à la charte de déontologie du conseil d'administration.

Nous demandons aussi au Ministre de **réaffirmer auprès des citoyens, l'ensemble des missions de l'OFB**. Ces missions sont mises à mal par des politiques et il est inconcevable de laisser sans réaction des propos comme ceux tenus par M. VAUQUIEZ, dans un but uniquement électoraliste.

Le Ministre nous informe que **12 plaintes ont été déposées concernant les implantations** et 5 sont en cours. Notre Directeur général précise que certaines implantations sont hébergées dans des locaux dépendant de préfecture. Les Préfets ne veulent pas porter plainte, estimant qu'il n'y a pas eu de dégradations majeures des bâtiments.

Il nous est également confirmé, que les personnels ayant subi des agressions verbales ou écrites, peuvent déposer plainte et que **la protection fonctionnelle** de l'établissement leur sera accordée.



Le Sne-FSU signale qu'en cas de plaintes effectuées à titre personnel, l'établissement est actuellement dans l'impossibilité de s'associer à ces plaintes en raison d'une contrainte interne à l'OFB. Le Ministre déclare que ce n'est pas normal et il va étudier le processus pour que **l'OFB puisse se porter partie civile auprès de ces agents**.

**Le Sne-FSU est ensuite rentré dans le vif du sujet, à savoir la future convention qui doit lier le monde agricole à notre établissement public.**

Que va-t-elle contenir ? Comment va-t-elle être déclinée ? Qui sera concerné ? ... Autant de points sur lesquels l'ensemble des personnels attendent des réponses.

Le Sne-FSU peut d'ores et déjà vous informer que cette **convention sera établie avec l'Association permanente des chambres d'agriculture (APCA)** et non pas avec tel ou tel syndicat agricole.

Le Ministre précise que dans les **123 revendications de la FNSEA, il n'y en a que 2 qui concernent l'OFB**. Les autres sont très diversifiées et majoritairement sur des points ne concernant qu'une minorité spécifique d'agriculteurs ou de filières agricoles.

L'annonce d'une "tutelle" auprès des préfets ne fait que rappeler les dispositions de la loi 3DS, rien d'autre. Une partie de la convention concernera les **préfets** avec des précisions concernant leur rôle sur les MISEN, ainsi qu'une partie pour permettre aux **procureurs** d'établir des peines plus rapides.

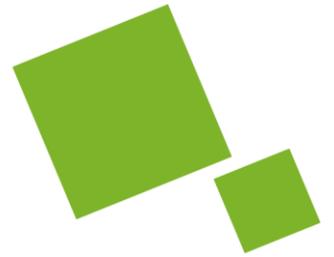
Le Sne-FSU a rappelé que cette convention devrait également s'appliquer **aux personnels des différents services de l'État en charge des contrôles administratifs** auprès des agriculteurs. Ceux-ci en effectuent plus que les services de l'OFB, à la demande des préfets.

Dans ce cadre, nous avons aussi demandé au Ministre de rappeler aux Préfets leurs rôles de coordinateurs des contrôles. Acte qui n'est pas mis en œuvre au niveau administratif dans tous les départements. Il a reconnu le bien fondé de notre demande.

Sur **l'aspect "pédagogie"**, il sera fait mention des formations actuellement menées au sein de l'OFB pour ses personnels, vis-à-vis du monde agricole. Le Sne-FSU demande qu'il y ait aussi une forme de réciprocité dans les actions (tout ne doit pas émaner de l'OFB, l'agriculture doit aussi être acteur en terme de formation). Le ministre a bien confirmé que les chambres d'agriculture devront également informer les agriculteurs sur les missions de l'OFB et le rôle de ses personnels.

Il souhaite mettre en œuvre, au travers de la convention, une **communication annuelle avec les agriculteurs** pour faire le bilan de ce qui a été fait et ainsi voir les améliorations possibles.

Le Sne-FSU a fait remarquer que les personnels sont fortement perturbés par les mesures qui pourraient être mises en place et qui impacteraient les milieux et la biodiversité, contrairement à ce qui est prévu par le code de l'environnement au regard des **missions de l'établissement**. Le Ministre déclare qu'il va



falloir définir les lignes rouges à ne pas franchir dans l'application des textes et analyser ce qu'il est possible de faire.

Pour **les produits phytosanitaires**, il a 3 lignes rouges : les Zones de Non Traitement, les aires de captage, et la réduction de 50 % des produits phytosanitaires. Sur les 250 millions d'euros d'aides pour l'agriculture, le ministère réfléchit à leur ventilation : par filière ou sous filière ?... Des choses sont possibles tant que l'on ne touche pas ces lignes rouges.

Pour les **curages**, le ministre rappelle que l'on ne peut pas dire qu'il y a un dérèglement climatique sans modifier les pratiques mises en place depuis plusieurs années. La Hollande et la Belgique ont bien réussi à passer à des obligations de curage dans certaines zones (polders). On ne peut pas rester sans augmenter les zones de prévention des risques d'inondation (PPRI), ni sans déplacer des curseurs sur les zones constructibles (limitation de l'artificialisation des sols).

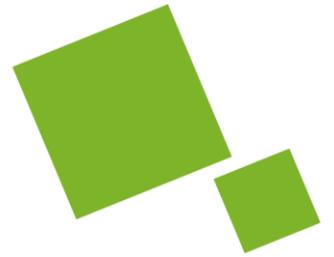
Concernant le **port de l'arme**, le Ministre déclare que ce n'est pas à la personne contrôlée de définir les modalités du contrôle. L'OFB est issu de la fusion de deux établissements, dont une partie des personnels était déjà armée. À aucun moment le désarmement n'est évoqué dans la convention. Donc, l'armement n'est pas remis en cause.

Un **port discret de l'arme** pourrait cependant être envisagé dans certaines situations, ainsi qu'une éventuelle **expérimentation d'un système de sécurisation des interventions** de type "caméra piéton". Mais cela ne concernera pas la convention, car l'arme ne relève que de la seule responsabilité du ministère et pour le système de caméra, cela n'entraîne aucune modification réglementaire, sauf si on sort de la notion de lieu public (ex : domicile).

Le Ministre ajoute qu'il souhaite formaliser une forme **d'inspection générale** de type " IGPN " interne à l'OFB, pour permettre de répondre aux plaintes en cas de difficultés rencontrées lors d'interventions réalisées par les agents de l'établissement. Afin de ne pas grever les effectifs de l'établissement pour la création de cette inspection, il continuera à demander des renforts d'effectifs pour 2025.

Pour répondre à la demande de l'intersyndicale, il déclare que la **convention n'est pas finalisée**, mais qu'il ne voit pas de difficulté à y associer les organisations syndicales de l'OFB lorsque les choses seront un peu stabilisées (il devrait fournir vers le milieu de la semaine, une base stabilisée de la convention afin que les OS puissent faire leurs remarques). Cette dernière sera signée lors du salon de l'agriculture.

Au-delà de la convention, nous avons rappelé les difficultés rencontrées par les personnels pour l'utilisation des **véhicules sérigraphiés** munis d'avertisseurs sonores et lumineux (à savoir rampe gyrophares et deux tons), car le ministère de l'Intérieur refuse de modifier le Code de la route pour permettre aux inspecteurs de l'environnement affectés à l'OFB de faire usage de ces dispositifs. Le Ministre a eu l'air surpris de l'apprendre. Le Sne-FSU a demandé la suspension de l'utilisation de ces véhicules tant que cette problématique ne sera pas résolue.



En dehors du problème lié à la crise du monde agricole, certains syndicats ont abordé des points concernant la **retraite et l'évolution statutaire des inspecteurs de l'environnement**. Le ministre n'a pas souhaité s'étendre sur ces sujets qui n'étaient pas à l'ordre du jour de cette réunion.

En résumé, l'intersyndicale a été attentivement écoutée et le Ministre a répondu à de nombreuses questions. Reste à voir maintenant si nous avons été entendus et si ses déclarations seront suivies d'effets. Seul l'avenir nous le dira.

**Le Sne-FSU reste à votre écoute si d'ores et déjà vous avez des remarques à nous faire part sur cette rencontre**

Le Sne-FSU vous rappelle également les dates de ses prochaines permanences en visio (lien zoom : <https://ofb-fr.zoom.us/j/97028808592>) : le 29 février et le 28 mars 2024 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30

**NOUS CONTACTER :**

Email : [sne-fsu@ofb.gouv.fr](mailto:sne-fsu@ofb.gouv.fr)

Site internet : <https://snefsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/biodiversite-ofb/>



**Contactez votre section « Biodiversité »**

**Haut-de-France - Normandie**

[cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr](mailto:cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr)  
06 76 61 32 64

**Bretagne - Pays-de-Loire**

[becot.matthieu@wanadoo.fr](mailto:becot.matthieu@wanadoo.fr)  
06 14 16 19 81

**Nouvelle-Aquitaine**

[js\\_reynaud@hotmail.fr](mailto:js_reynaud@hotmail.fr)  
06 25 07 05 58

**Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse**

[snepacacorse@gmail.com](mailto:snepacacorse@gmail.com)  
[stephane.plessis@ofb.gouv.fr](mailto:stephane.plessis@ofb.gouv.fr)  
06 70 81 78 84 / 06 20 28 80 58

**Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer**

[sebastien.jacquillat@gmail.com](mailto:sebastien.jacquillat@gmail.com)

**Grand-Est**

[patrice.brenans@ofb.gouv.fr](mailto:patrice.brenans@ofb.gouv.fr)  
06 27 02 57 54

**Bourgogne – Franche-Comté**

[sne-fsu@ofb.gouv.fr](mailto:sne-fsu@ofb.gouv.fr)  
06 20 99 91 84

**Auvergne – Rhône-Alpes**

[oriol.pierre@neuf.fr](mailto:oriol.pierre@neuf.fr)  
06 25 07 06 77

**Occitanie**

[fabienne.mallet@ofb.gouv.fr](mailto:fabienne.mallet@ofb.gouv.fr)  
06 83 61 17 37

**Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »**

Isabelle HEBA                      Pascal WANHEM  
06 68 77 69 49                      06 20 99 91 84  
[isabelle.heba@gmail.com](mailto:isabelle.heba@gmail.com)                      [wanhem.sne@gmail.com](mailto:wanhem.sne@gmail.com)

**Adhérez au SNE-FSU**

Le SNE, un syndicat de la FSU

